CONFÉRENCE FINALE – JUSTICE AND MANAGEMENT PROGRAMME DE RECHERCHE BRAIN-BE 23 MARS 2018 – BRUXELLES

Un événement co-organisé par l'Université d'Anvers, l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie et l'Université de Liège, en collaboration avec Belspo, le Centre d'études sur la police CEP et le Centre for Policing and Security CPS













PRÉSENTATION

Le consortium JAM – *Justice And Management* a le plaisir de vous convier à sa Conférence finale qui se tiendra le 23 mars 2018 à Bruxelles.

Le Projet JAM – Justice And Management : the stakes for the transition to a modernized judicial est le fruit d'une collaboration entre l'Université d'Anvers, l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie et l'Université de Liège. Il s'inscrit dans le cadre du programme de recherche BRAIN-be, financé par la Politique scientifique fédérale (BELSPO). L'objectif de cette recherche est d'analyser et de rendre compte de la dynamique transformationnelle qui anime les organisations judiciaire et policière belges et des aspects les moins apparents des plans de réforme, en adoptant un triple point de vue : celui des parties prenantes externes (WP1), des chefs de corps – managers (WP2) et des acteurs administratifs (WP3).

Pour plus d'informations sur le projet de recherche : https://incc.fgov.be/jam

PROGRAMME

9h00: Accueil

9h30-10h00: Introduction

Salle : Salle Erasme

Intervention du coordinateur du Projet JAM : Frédéric Schoenaers, Université de Liège Intervention de la gestionnaire de programme : Emmanuèle Bourgeois, Projet JAM

10h00-11h30 : Plénière - Retour des chercheurs vers les end users

Salle: Salle Erasme

- WP1 : Les parties prenantes extérieures Accès intégral au droit : comment organiser l'aide juridique préventive?
 - o Steven Gibens, chercheur Projet JAM, Université d'Anvers
- WP2 : Les chefs de Corps « Suivi pas à pas » des chefs de Corps en réforme Et si le mouvement venait des Top Local Managers ?
 - o Emilie Dupont, chercheuse Projet JAM, Université de Liège
- WP3: Les acteurs administratifs Entre pérennité d'une organisation bureaucratique et perception d'une agitation gestionnaire: une ethnographie du vécu et des rôles d'acteurs administratifs dans les coulisses de la pénalité
 - o Valentine Mahieu, chercheuse Projet JAM, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

PAUSE

11h45-13h00 : Plénière - Mise en perspective des résultats

Salle: Salle Erasme

Discutants:

ANTOON BOYEN
PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR
D'APPEL DE GAND
PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES
COURS ET TRIBUNAUX

KOEN VAN AEKEN CHARGÉ DE COURS UNIVERSITÉ DE TILBURG DIRK ALLAERTS

COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

CHEF DE CABINET DU

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE

LA POLICE FÉDÉRALE

14h00 - 15h45 : Tables rondes

Panel: Les interventions dans chaque panel seront suivies d'un échange avec les participants

WP1 : Les parties prenantes extérieures

Une discussion sur une politique possible d'assistance juridique préventive.

Le titre se réfère d'une part, à des initiatives mises en place pour éviter l'émergence ou l'escalade de problèmes sociaux-légaux et d'autre part, à une politique visant à réaliser un accès au droit. Quelques questions se posent: qui est impliqué, le gouvernement, les professions juridiques, les autres acteurs sociaux ? Qui développe cette politique? Existe-t-il une coopération entre les différentes organisations d'aide (social ou/et juridiques)? À quoi devrait ressembler cette collaboration? Comment organisons-nous cette collaboration? Qu'est-ce qui est nécessaire pour

En Wallonie il y a le nouveau « décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables ». En Flandre on peut se référer à la proposition de décret concernant les missions des maisons de justice et l'aide juridique de première ligne. Comment ces projets intègrent le concept d'accueil social intégré.

Intervenants:

cela?

- o **Didier Ketels**, Directeur Droits Quotidiens/Helder Recht. Son organisation fournit des formations de médiation à destination des travailleurs afin de rendre le droit plus proche des citoyens et de groupes vulnérables plus spécifiques. Membre de Ashoka
- o Intervenant du barreau (OVB/OBFG) (sous réserve)
- o **Peter Raeymaeckers**, Professeur à l'Université d'Anvers. Il y est rattaché au master en travail social de l'Université d'Anvers et est actif au sein du OASES (Inégalité, Pauvreté, Exclusion sociale et la Ville) et le forum de recherche sur le travail social. Il dirige une recherche sur la pauvreté, la gouvernance en réseau et le travail social généraliste
- o **Ludo Serrien**, Rattaché comme collaborateur au point d'appui Mens en Samenleving et est membre du comité de rédaction de la revue Sociaal.Net
- Koen Van Aeken, Chargé de cours à l'Université de Tilburg, au département de droit public, de jurisprudence et d'histoire du droit et chargé de cours à l'Université d'Anvers

Président : Bernard Hubeau, co-coordinateur du Projet JAM

■ WP2 : Les chefs de Corps

Avant, pendant et après les réformes...

A l'occasion de cet atelier, nous avons choisi de réunir les acteurs de la « mise en mouvement » (terme faisant référence à l'exposé de la séance plénière matinale) des sphères judiciaire et policière, les acteurs de première ligne, aux prises directes avec les projets de réforme élaborés par le monde politique et leur haute hiérarchie respective. A travers la composition de notre

panel, nous nous proposons d'amorcer un échange de vues sur la place et le rôle des Top Local Managers, parfois, eux-mêmes insérés au sein de ces entités gestionnaires supérieures. Quatre ans après l'entame du Plan d'Optimalisation des Services de Police et l'entrée en vigueur des lois « Turtelboom », nous évoquerons avec nos intervenants les contours des changements managériaux réellement induits par les réformes et leurs réalités quotidiennes. Tout en laissant la parole au public présent, des thématiques aussi diverses que les modes de fonctionnement (simplification versus réflexes bureaucratiques), les outils de gestion, les relations partenariales, les instances de gouvernance (double contrainte pour certains chefs de Corps) ou encore, l'inscription dans une ligne hiérarchique seront abordées. Les échanges prendront, par ailleurs, pour fil rouge le questionnement transversal suivant : « quel avenir pour notre Justice et notre Police ? ».

Intervenants:

- o **Frédéric Dauphin**, Commissaire divisionnaire, chef de Corps de la zone de police Bruxelles Nord
- o **Marc Dewart**, Premier Président de la Cour d'appel de Liège, membre du Collège des cours et tribunaux
- Eric Snoeck, Commissaire divisionnaire, Directeur Judiciaire de la Police Judiciaire Fédérale de Liège
- o **Bart Willocx**, Président du Tribunal de première instance d'Anvers

Président : Frédéric Schoenaers, coordinateur du Projet JAM

WP3: Les acteurs administratifs

En prenant prétexte des principaux résultats évoqués en séance plénière cet atelier invitera plusieurs intervenants relevant de champs divers à livrer leurs réflexions au sujet de ces observations et analyses afin d'alimenter un échange de vues entre les participants à l'atelier. Il s'agira donc de questionner ce que de tels changements font aux travailleurs qui les subissent, y participent ou qu'ils mettent en œuvre, les incertitudes et questionnements qu'ils provoquent et qui convoquent la professionnalité même des travailleurs (leur identité professionnelle, leurs compétences, savoir-faire, expérience et connaissances spécifiques). La logique gestionnaire s'étend en effet bien au-delà des grands plans de réformes politiques en recouvrant de multiples aspects du quotidien des professionnels de base. Il s'agira d'en discuter les effets tant sur le travail judiciaire et policier quotidien de ces acteurs que sur le statut et la fonction sociale de la justice et de la police au sein de la société.

Intervenants:

- Monique Beuken, Conseillère chef de service, SPF Justice, Services du Président –
 Direction stratégique, Appui stratégique
- Pascal Chabot, Chargé de cours à l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS – Bruxelles). Philosophe, il a notamment publié Global burn-out (2013), L'âge des transitions (2015) et récemment encore Exister, résister. Ce qui dépend de nous (PUF)
- Marie-Sophie Devresse, Professeure à l'école de criminologie de l'Université catholique de Louvain et membre du Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Déviance et la Pénalité (CRID&P)

o **Véronique Vandewalle**, Consultante coordinatrice, bureau de coordination SICAD-CIA de la police fédérale de Bruxelles

Président : **Marleen Easton**, Professeure et directrice du groupe de recherche 'Governing and Policing Security' (GaPS), au sein de la Faculté d'économie et de commerce de l'Université de Gand

PAUSE

16h00 - 17h30 : Clôture

Salle : Salle Erasme

Intervention des co-coordinateurs du Projet JAM : Perspectives transversales

- Bernard Hubeau, Université d'Anvers
- Alexia Jonckheere, Christophe Mincke, Carrol Tange, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

Intervention des Ministres ou de leur représentant (sous réserve)

- Koen Geens, Ministre de la Justice
- Jan Jambon, Ministre de l'Intérieur

17h30 : Verre de l'amitié

MODALITÉS PRATIQUES

Adresse de l'évènement :

Maison des parlementaires Rue de Louvain 48 1000 Bruxelles

Plan d'accès: https://www.lachambre.be/kvvcr/pdf sections/pri/welcome/plan dacces.pdf

■ **Public cible**: acteurs de terrain, policiers, magistrats, personnels CALog et administratif, chercheurs, académiques, étudiants, etc.

Certification de la conférence :

Magistrats : valorisation auprès de l'Institut de Formation Judiciaire Police : conférence certifiée comme formation barémique via le Centre d'Etude sur la Police et du Centre for Policing and Security

Inscription à l'événement :

- o Inscription obligatoire <u>avant le 7 mars 2018</u> aux adresses suivantes :
 - Emilie.dupont@uliège.be
 - Steven.gibens@uantwerpen.be
 - Valentine.mahieu@just.fgov.be
- Nombre de places à la conférence limité Seules les 75 premières inscriptions seront prises en compte
- o Nombre de places pour les panels de l'après-midi limité Merci de <u>préciser lors de votre</u> inscription un ordre de choix/de préférence pour les 3 sessions
- o Gratuité de l'événement
- Diffusion des actes de colloque par voie électronique pour les participants